



Pas de précarité en cdd alors que le contrat le précise

Par **jean_old**, le **27/06/2007** à **16:52**

j'ai terminé mon deuxième contrat de 6 mois en CDD (contrat insertion revenu minimum d'activité). dans mon contrat de travail art 14 la précarité est notifiée. mon patron me dit qu'il n'est pas obligé de me la donner. est-ce que j'y ai droit? quels sont mes recours? MERCI

Par **floriane106**, le **28/06/2007** à **16:40**

Bonjour,

Quelle est la nature de votre contrat? contrat à durée indéterminée ou CIRMA?